

Master droit social avec une licence d'AES

Par **yanmachin**, le **22/01/2018** à **08:23**

Bonjour,

Je viens vers vous, car je suis en quête de réponses concrètes.

Je suis actuellement en troisième année de licence AES. Il y a deux mois j'ai commencé à chercher des masters (matières, débouchés, tx d'insertion ...), très vite je me suis rendu compte que les masters proposaient avec une licence AES me correspondaient pas du tout (trop de finance, comptabilité ...). Je me suis alors très vite remis en question (alors que jusqu'à présent j'étais persuadé de vouloir travailler dans la finance, banque). En passant de longues heures de recherche, j'ai enfin trouvé un domaine qui me plaît énormément : les ressources humaines. Et en approfondissant mes recherches de master j'ai été très vite emballé par le master de droit social spécialisé en GRH (programmes, débouchés ...).

Mais voilà mon pb : Est ce possible de partir en master droit social avec une licence AES ? :/

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/01/2018** à **12:18**

Bonjour

Il faut vous renseigner auprès de facs que vous visez. Dans la mienne les licences AGT peuvent accéder aux Master de droit public et les AGE aux Master de droit privé. Mais cela nécessite une importante mise à niveau.

Par **yanmachin**, le **22/01/2018** à **12:41**

Merci pour ta réponse.[smile3]

En effet c'est ce qu'on m'a dit (comme je suis en AGE). Je pense que je vais contacter directement les établissements qui m'intéressent.

Ma plus grande crainte était en effet le niveau, mais voilà comme c'est la première fois qu'un master me plaît autant et s'il y a une chance pour que les masters droits social soient ouverts aux AES, je suis prête à fournir le travail nécessaire.

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/01/2018** à **12:55**

Tenez nous au courant.

N'hésitez pas à revenir sur le forum par la suite pour poser vos questions.

PS : <http://www.juristudiant.com/forum/-a-lire-possible-disparition-de-sujet-t30948.html>

Par **yanmachin**, le **22/01/2018** à **13:02**

Oui ça sera avec plaisir, car dans mon entourage ou même sur internet personne n'a pu me donner une réponse concrète donc si ça peut aider quelqu'un je ferais part de ma réponse.

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/01/2018** à **07:22**

Bonjour

Je reviens à propos du liens dans le PS dans mon message précédent. Pour vous, il faudra même que vous vous réinscriviez après le 24 janvier car le back up supprimera les comptes créé entre le 21 et le 24 janvier.

Par **yanmachin**, le **24/01/2018** à **04:56**

Bonjour,

Merci pour l'information !

Et concernant mon pb j'ai déjà eu deux réponses : il n'est pas impossible mais il est nécessaire de faire une demande d'équivalence au printemps.